



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

## BORDEREAU DEMANDE DE LICENCE

### SAISON 2020/2021



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

ADHERENT DU CLUB SAISON PRECEDENTE

NOUVEL ADHERENT

|   |   |
|---|---|
| <b>Club :</b>   |   |
| <b>Nom :</b>  | <b>Prénom :</b>   |
| <b>Date de naissance :</b>  | <b>Genre :</b> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> |
| <b>Nationalité :</b>  |   |
| <b>Adresse :</b>  |   |
| <b>CP :</b>   | <b>Ville :</b>  |
| <b>Pays :</b>   | <b>Tel domicile :</b>   |
| <b>Tel portable :</b>   | <b>Mail :</b><br><i>(veuillez renseigner votre adresse mail)</i>                  |
| Je ne souhaite pas recevoir la lettre de la Fédération <input type="checkbox"/>   |   |
| <b>Discipline (ne cocher qu'une seule discipline) :</b> <input type="checkbox"/> Américain <input type="checkbox"/> Blackball <input type="checkbox"/> Carambole <input type="checkbox"/> Snooker |   |

#### CERTIFICAT MEDICAL

Conformément au code du sport, nous vous informons que vous êtes tenu de fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou à la pratique du billard.

**Rappel :** une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. Si cela n'a pas déjà été fait vous pouvez d'ores et déjà l'adresser à votre club.

A défaut de répondre négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé, vous devrez présenter un nouveau certificat médical. **La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du président du club qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.**

#### AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT POUR LES MINEURS DANS LE CADRE D'UN CONTROLE ANTI-DOPAGE

Obligatoire pour les joueurs participant à des compétitions. La gestion de cette autorisation parentale est placée sous la responsabilité du Président du club qui en assure la conservation. Le joueur en conservera un double et il doit être en mesure de le présenter lors d'une compétition. L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

#### LES GARANTIES ACCORDEES AVEC VOTRE LICENCE

|  |  |
|--|--|
| <p><b>RESPONSABILITE CIVILE</b> (contrat n°3930381A (souscrit par l'intermédiaire de MDS CONSEIL auprès de la MAIF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ dommages corporels .....30 000 000 € par sinistre</li> <li style="padding-left: 20px;">➔ Franchise.....Néant</li> <li>➢ dommages matériels et immatériels consécutifs..... 15 000 000 € par sinistre</li> <li style="padding-left: 20px;">➔ Franchise.....Néant</li> </ul> <p><b>La garantie est toutefois limitée à 30 000 000 € par sinistre tous dommages confondus</b></p> <p><b>DEFENSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Limites de garantie.....300 000 €</li> <li>➢ Seuil d'intervention en recours judiciaire.....750 €</li> <li>➢ Franchise.....Néant</li> </ul> <p><b>RECOURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Limites de garantie..... sans limitation de somme</li> </ul> | <p><b>INDIVIDUELLE ACCIDENT*</b> (Garanties souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs - Accord Collectif n° 2110)</p> <p><b>Décès</b> - Moins de 16 ans.....7 000 €<br/>- 16 ans et plus ..... 20 000 € (Majoration de 10% par enfant à charge dans la limite de 50% du capital garanti)</p> <p><b>Invalidité permanente</b>..... 60 000 €<br/>(réductible en fonction du taux d'IPP) (versé en totalité si IPP ≥66%)</p> <p><b>Frais de premier transport</b>..... 100 % des frais réels</p> <p><b>Frais de soins de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Frais médicaux.....300% base SS (non assurés sociaux : 100% base SS)</li> <li>➢ Forfait journalier hospitalier.....100% (Frais réels)</li> <li>➢ Soins dentaires.....200 € / dent</li> <li>➢ Soins optiques.....200 € / accident</li> <li>➢ Autres prothèses .....500 € / accident</li> </ul> |
|--|--|

Voir autres dispositions sur le site [www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com)

\*Je ne désire pas bénéficier de la garantie Individuelle Accident au tarif de 0,39 € TTC

**Certificat médical (cocher la case correspondant à votre situation) :**

Cas n° 1 : je réponds aux critères qui me dispensent de fournir un certificat médical pour cette saison (voir § certificat médical ci-dessus) :

Cas n° 2 : je fournis un certificat médical datant de moins d'un an :

Je soussigné M/Mme ..... ou représentant légal de M./Mme .....certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage, le cas échéant, à mettre à jour mes coordonnées sur ma fiche « licence » depuis le site [www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com) (accès au logiciel sur la page d'accueil « espace clubs et licenciés »), à l'aide des identifiants figurant sur ma licence. J'affirme également avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de garanties de l'assurance fédérale incluses dans la licence. Je m'engage à respecter les modalités concernant le certificat médical.

J'ai pris connaissance de la politique fédérale sur la protection des données et j'en accepte les conditions.

| Tarifs                 |   |
|------------------------|---|
| - 21 ans au 01/09/2020 | € (comprenant la part fédérale de 9 €)  |
| + 21 ans au 01/09/2020 | € (comprenant la part fédérale de 43 € ou 28 € pour la licence découverte (joueur n'ayant pas pris de licence depuis 1998)) |

Licence réglée le \_\_\_\_\_ €

Signature obligatoire (du demandeur et des parents si mineur)

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.  
Sauf refus de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.